

LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN FRANCHE-COMTÉ EN 2010 : ASSURER LEUR PROPRE EMPLOI, PRIORITÉ DE DEUX TIERS DES CRÉATEURS

En 2010, 3 150 entreprises hors régime de l'auto-entrepreneur ont été créées en Franche-Comté. Si deux tiers des créateurs créent avant tout pour s'assurer un emploi, les autres s'inscrivent plutôt dans une logique de développement. Pour eux, créer leur entreprise répond à la fois à un désir d'entreprendre et à un besoin d'indépendance. Au delà de ces deux logiques de création, l'innovation apparaît comme un facteur déterminant dans l'orientation du projet.

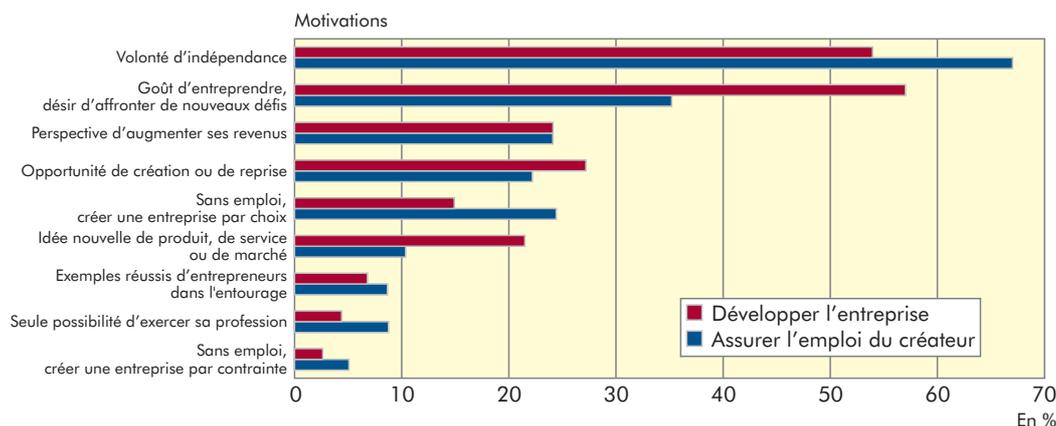
En 2010, 8 700 entreprises marchandes hors activité agricole ont été créées ou reprises en Franche-Comté, dont 3 150 hors régime de l'auto-entrepreneur. Parmi ces créations hors

auto-entreprises, celles créées au premier semestre 2010, soit 1 400 au total, ont été enquêtées par le dispositif SINE (cf. sources). Pour celles-ci, deux logiques de création se dégagent

clairement. Pour une partie des créateurs, l'objectif principal est d'assurer leur propre emploi. Pour les autres, le but premier est de développer leur entreprise, que ce soit en termes d'emploi

Volonté d'indépendance et goût d'entreprendre sont les principales motivations des créateurs

Motivations des créateurs francs-comtois selon l'objectif principal de la création



Source : INSEE (Enquête SINE 2010 [1^{re} vague])

Note de lecture : 68 % des créateurs dont l'objectif principal est d'assurer leur propre emploi sont motivés par la volonté d'indépendance.

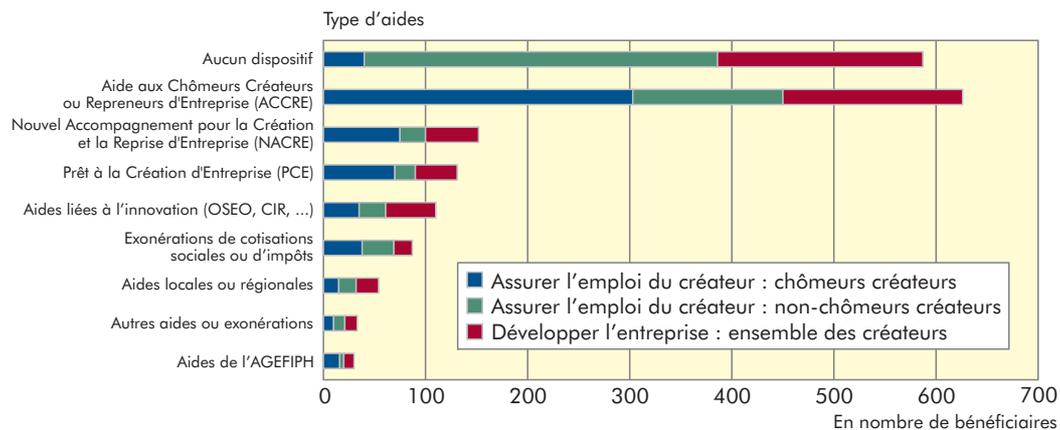
ou d'investissement. Ces deux grandes logiques sont en adéquation avec les préoccupations actuelles des pouvoirs publics qui soutiennent, par des aides financières ou des structures d'appui, la création d'entreprise pour lutter contre le chômage et stimuler le développement économique de leur territoire.

Assurer leur propre emploi, une priorité notamment des chômeurs

Sans pour autant rejeter la perspective d'un développement, 65 % des créateurs francs-comtois ont pour objectif principal de créer leur propre emploi. Ces créateurs sont avant tout motivés par le désir d'indépendance (68 %). Le goût d'entreprendre, pourtant deuxième raison invoquée, n'est citée que par 35 % d'entre eux. Leurs projets sont généralement financièrement peu élevés : 44 % ont démarré

L'ACCRE est le dispositif dont bénéficient le plus souvent les créateurs

Bénéficiaires de dispositifs d'aides selon l'objectif principal de la création



Source : INSEE (Enquête SINE 2010 [1^{re} vague])

Note de lecture : parmi les 630 créateurs d'entreprise francs-comtois ayant bénéficié de l'ACCRE en 2010, 300 sont des chômeurs dont l'objectif principal est d'assurer leur emploi.

avec moins de 8 000 euros (47 % en France de province). Ils privilégient le plus souvent le secteur des services pour développer leur entreprise, et, dans plus de la moitié des cas, choisissent le statut d'entreprise individuelle.

Parmi ces créateurs, la part des chômeurs est élevée et atteint 40 %. Ces créateurs sont une

des cibles prioritaires des politiques publiques de soutien à la création d'entreprise et bénéficient de dispositifs spécifiques. Près de neuf créateurs chômeurs sur dix ont reçu une aide publique contre 36 % des non-chômeurs. Pour la quasi-totalité, il s'agit du dispositif d'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises (ACCRE). Ce dispositif pouvant être cumulé avec d'autres, un créateur chômeur sur cinq a bénéficié par ailleurs du dispositif Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) ou d'un

Prêt à la Création d'Entreprise (PCE). Ces aides leur permettent de monter des projets financièrement plus importants et de bénéficier plus souvent de soutien en termes de conseil, d'information ou de logistique. Ils sont ainsi 38 % à avoir investi entre 16 000 et 80 000 euros et 45 % à bénéficier de soutien non financier. Parmi les non-chômeurs qui créent pour s'assurer un emploi, ces proportions sont plus faibles (respectivement 24 % et 27 %). Au niveau des autres régions de province, seuls 30 % des chômeurs ont investi entre 16 000 et 80 000 euros.

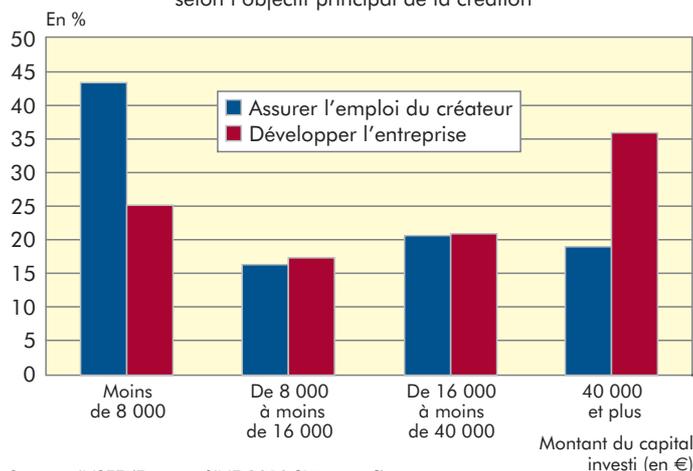
Un profil moyen peu différent d'une région à l'autre

Quelle que soit la région d'implantation, les créations présentent de nombreuses similitudes. Ainsi, dans toutes les régions françaises, les créations ex-nihilo représentent la majeure partie des entreprises créées (85 % en Franche-Comté). Les entreprises créées sont souvent de petites structures. En Franche-Comté comme en France de province, huit entreprises sur dix génèrent un seul emploi au démarrage, celui du créateur. Les deux grands secteurs d'activité les plus représentés parmi les créations sont ceux du commerce et des services. En Franche-Comté, ils représentent respectivement 37 et 36 % de l'ensemble des créations. La part de l'industrie dans les créations franc-comtoises atteint 8 %. Elle est toujours supérieure à la moyenne de France de province (6 %) mais, contrairement à 2006, n'est plus la plus forte des régions métropolitaines. La Franche-Comté est en effet désormais devancée par les régions Auvergne et Limousin pour lesquelles la part de l'industrie atteint 11 %.

En Franche-Comté, comme au niveau national, le créateur moyen est un homme, âgé de 40 ans, en activité avant la création et possédant un diplôme du supérieur. Il recherche l'indépendance et porte en lui le goût d'entreprendre. Pour créer son entreprise, il a investi entre 16 000 et 40 000 euros, en partie financés par des emprunts bancaires et par des aides publiques. Il crée plus souvent une entreprise de petite taille, où le seul emploi créé est le sien. Il dirige ainsi seul son entreprise, mais fait appel à un service payant pour sa comptabilité. Sa clientèle est essentiellement locale et composée de particuliers.

Des projets financièrement plus importants pour les créateurs ayant la volonté de développer leur entreprise

Montant du capital investi au démarrage selon l'objectif principal de la création



Source : INSEE (Enquête SINE 2010 [1^{re} vague])

Les femmes : plus diplômées mais moins expérimentées

À l'heure où les inégalités hommes-femmes tendent à se réduire dans de nombreux domaines, la création d'entreprise peine à se féminiser. Alors que la part des femmes dans la population active ne cesse d'augmenter (47 % en 2008 en Franche-Comté), la proportion de créatrices franc-comtoises, égale à 29 % en 2010, n'a pas progressé depuis 2006. Afin de valoriser la création d'entreprise au féminin, les acteurs publics mettent en place des dispositifs spécifiques. Par exemple, le concours régional "entreprendre au féminin", récompense chaque année, depuis 2006, les meilleurs projets féminins déposés.

Pour trois quarts des femmes, la création d'entreprise représente avant tout le moyen d'assurer leur propre emploi.

Une créatrice sur deux était au chômage ou inactive au moment de la création (43 % chez les hommes). Les femmes créent davantage d'entreprises individuelles que de sociétés et leurs projets consistent plus souvent que pour les hommes à reprendre une entreprise déjà existante (20 % contre 12 %). Les deux grands secteurs d'activité, commerce et services, représentent neuf créations féminines sur dix.

Comparées à leurs homologues masculins, les créatrices franc-comtoises sont globalement plus jeunes et plus diplômées. Cependant,

l'avantage lié à ce niveau d'études supérieur est atténué par une immersion dans le monde entrepreneurial moins forte que chez les hommes. Elles sont, en effet, plus souvent novices dans la création et évoluent plus fréquemment dans un environnement extérieur à l'entrepreneuriat. Pour autant, les créatrices compensent leur moindre expérience par la recherche de soutien de leur entourage (52 %) ou d'une structure de création (38 %). Bien que plus souvent bénéficiaires d'aides que les hommes (58 % contre 56 %), les femmes investissent de plus faibles montants à la création tout en recourant davantage à des emprunts bancaires.

Des créatrices plus jeunes, plus diplômées mais plus souvent primo-créatrices

Part des créateurs et des créatrices franc-comtoises selon différents critères (en %)

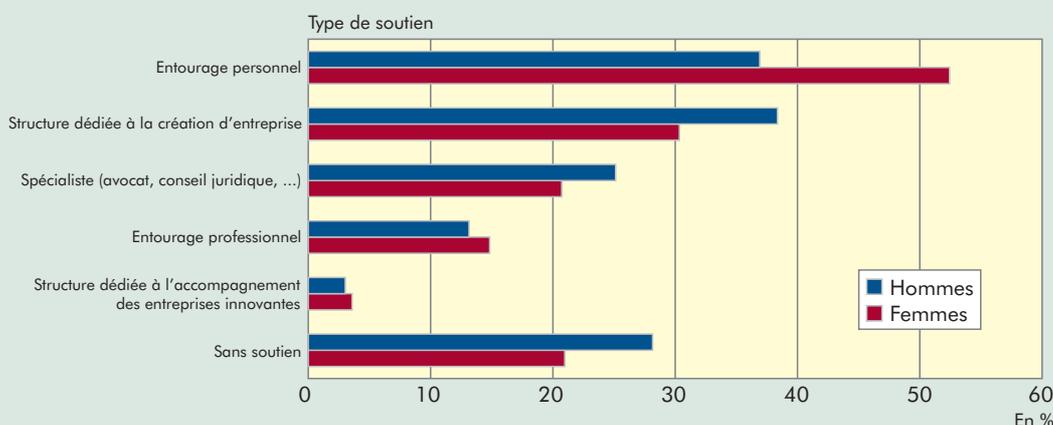
Critères	Femmes	Hommes
Diplômé(e) du supérieur	40,9	35,9
Âgé(e) de moins de 30 ans	23,8	19,1
Primo-créateur(trice)	72,6	66,6
Entourage entrepreneurial	67,5	70,7
Inactif (étudiant, retraité ou sans activité professionnelle)	12,8	6,2

Source : INSEE (Enquête SINE 2010 [1^{re} vague])

Note de lecture : En Franche-Comté, 40,9 % des créatrices sont diplômées du supérieur.

Les femmes créatrices sollicitent plus souvent leur entourage personnel que les hommes

Type de soutien reçu par le créateur selon le sexe



Source : INSEE (Enquête SINE 2010 [1^{re} vague])

En revanche, un sur deux a été soutenu par une structure dédiée à la création, soit cinq points de plus qu'en Franche-Comté.

Pour un tiers des créateurs, le projet est d'abord de développer leur entreprise

Si deux tiers des créateurs créent avant tout pour s'assurer un emploi, les autres affichent d'abord la volonté de développer leur entreprise. Ils sont autant motivés par le goût d'entreprendre que par le désir d'indépendance

(respectivement 57 % et 54 %). Ils évoluent davantage dans un monde entrepreneurial. Leur entourage professionnel est ainsi un soutien aussi important que leur entourage personnel. Ils sont plus souvent d'anciens chefs d'entreprise, indépendants ou salariés. Plus de quatre sur dix sont diplômés du supérieur. Les entreprises créées sont essentiellement des sociétés. Si 64 % de ces entrepreneurs dirigent seuls leur entreprise, 18 % le font avec un ou plusieurs associés. À la création, trois emplois, y compris le leur, sont créés en moyenne

par ces entrepreneurs. Au jour de l'enquête, soit au minimum après 2 mois d'activité, ces entreprises comptent en moyenne 3,4 emplois.

En Franche-Comté, 12 % des projets constitués dans cette logique sont créés dans le secteur industriel (8 % en France de province). Les projets sont financièrement importants, de façon plus marquée en Franche-Comté qu'en France de province : 57 % des créateurs franc-comtoises ont investi 16 000 euros ou plus à la création contre 53 % en France de province. Les créateurs francs-

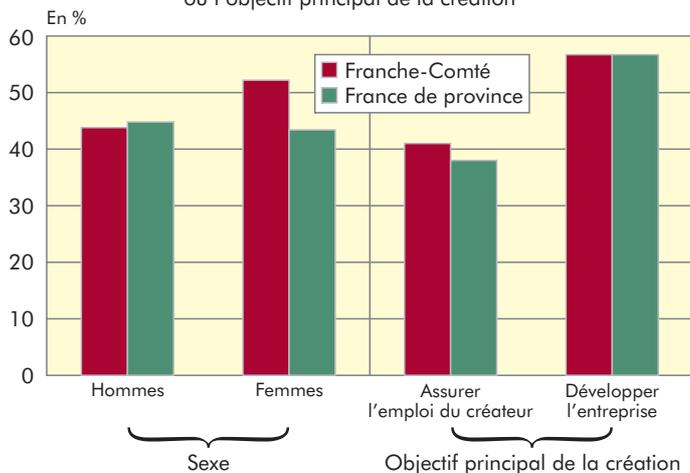
comtoises ont également recouru plus souvent à des emprunts bancaires (61 % contre 53 %) et ont été proportionnellement plus nombreux à recevoir des aides, sans que la part de chômeurs soit plus élevée (29 %).

L'innovation deux fois plus présente parmi les créateurs cherchant d'abord à développer leur entreprise

Même si avoir une idée nouvelle n'est pas systématiquement

Les créatrices sont plus innovantes en Franche-Comté

Part d'entreprises innovantes selon le sexe du créateur ou l'objectif principal de la création



Source : INSEE (Enquête SINE 2010 [1^{re} vague])

synonyme d'innovation, cette motivation est deux fois plus présente chez les créateurs désireux d'abord de développer leur entreprise que chez ceux cherchant avant tout à créer leur propre emploi (22 % contre 11 %). Les créateurs privilégiant une logique de développement sont également proportionnellement plus nombreux à avoir innové (57 % contre 41 %). Au-delà des motivations initiales des créateurs, l'innovation représente l'un des principaux moyens pour acquérir un avantage compétitif répondant aux

besoins du marché. Facteur-clé dans la compétitivité d'un territoire, l'innovation est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. En Franche-Comté, 46 % des créateurs ont déclaré avoir introduit une innovation sur leur marché (44 % en France de province). Parmi ces créateurs innovants, neuf sur dix ont introduit une innovation technologique, le plus souvent de produit, et un sur deux une innovation non technologique (marketing ou organisation). Parmi les créateurs innovants, 45 % ont

coopéré pour leurs activités d'innovation, essentiellement avec des partenaires de marché. Les créateurs ayant innové ont démarré avec un capital plus important que les autres. En effet, 52 % d'entre eux ont investi au moins 16 000 euros contre 40 % chez les créateurs non innovants. En Franche-Comté, la propension à innover parmi les créateurs d'entreprise est plus forte chez les femmes que chez les hommes. Plus d'une femme sur deux déclare avoir introduit une innovation. Cette propension à innover, la plus élevée des régions métropolitaines, est supérieure de huit points à la moyenne de France de province.

Pour autant, les créatrices franche-comtoises ne partent pas avec plus d'avantages que leurs homologues des autres régions de province. Au contraire, à l'instar de l'ensemble des créatrices de la région, elles sont proportionnellement moins diplômées et ont moins d'expérience dans la création. Elles sont également proportionnellement plus nombreuses à vouloir assurer leur propre emploi et moins soutenues dans leur projet. Seul, le montant investi à la création, financé plus souvent grâce à des emprunts bancaires, est globalement plus élevé en Franche-Comté. ■

Florence MAIREY

Source

Le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) vise à étudier une génération de jeunes entreprises pendant les cinq premières années de leur existence. Ces entreprises sont enquêtées dès les premiers mois de la création, puis trois et cinq ans plus tard. La présente étude exploite les résultats de la première interrogation réalisée en septembre 2010 auprès d'un échantillon d'entreprises hors auto-entrepreneurs créées au premier semestre 2010 et actives au 30 septembre 2010, appartenant au secteur marchand non agricole. Dans le cadre d'un partenariat entre la préfecture de région et la direction régionale de l'INSEE, la Franche-Comté a bénéficié d'une extension d'échantillon qui a permis d'interroger l'exhaustivité des 1 400 entreprises du champ créées sur cette période. Les auto-entrepreneurs, enquêtés spécifiquement, n'ont pas été intégrés aux résultats présentés dans cette étude mais font l'objet de la publication L'essentiel n° 138.

Aides à la création

- **ACCRES** (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) : permet au chômeur créant ou reprenant une entreprise de bénéficier d'une exonération des charges sociales pendant un an et, le cas échéant, d'un maintien du revenu pendant les premiers mois de la vie de l'entreprise.
- **NACRE** (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) : permet au chômeur créateur ou reprenant d'entreprise de bénéficier d'un prêt à taux 0 % et d'un accompagnement pour une durée d'au moins 3 ans.
- **PCE** (prêt à la création d'entreprises) : c'est un crédit de 2 000 à 7 000 euros, sans garantie ni caution personnelle du créateur, qui facilite le financement des petits projets.

Pour en savoir plus

- F. BARRUEL, N. PENAUD, S. THOMAS, Créations et créateurs d'entreprises : première interrogation 2010, profil du créateur, INSEE Lorraine, INSEE Résultats, février 2012, n° 58 Économie.
- L. BOUILLON, Reprise des créations d'entreprises renforcée par les auto-entrepreneurs in L'Année économique et sociale en Franche-Comté 2010, INSEE Franche-Comté, Les dossiers, juillet 2011, n° 23.
- F. MAIREY, L'auto-entreprise, un régime nouveau qui comble un manque, INSEE Franche-Comté, L'essentiel, juin 2012, n° 138.